

AVIS D'OUVERTURE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales organise pour le ressort géographique des centres de gestion de la région Occitanie,

l'examen professionnel d'avancement au grade D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Session 2021

Conditions d'inscription

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs :

→ ayant atteint le **4ème échelon du grade d'adjoint administratif**

→ et justifiant d'au moins **3 années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C

Les candidats doivent être en activité à la clôture des inscriptions.

Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

Période d'inscription (retrait des dossiers)	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Dates des épreuves d'admission
Du mardi 27 octobre au mercredi 02 décembre 2020	Jeu di 10 décembre 2020	Jeu di 18 mars 2021 au CDG 66 - PERPIGNAN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement	Courant juin au CDG 66

- par pré-inscription en ligne sur le site internet www.cdg66.fr
(Le dossier de pré-inscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au CDG66, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription),

- soit à l'accueil du CDG66, Centre del Món - 35, Boulevard Saint-Assisclé - Bâtiment B - BP 901 - 66020 PERPIGNAN Cedex, Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00,

- soit par voie postale, sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif 100 grammes.

Les dossiers de candidature devront être transmis exclusivement par voie postale au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - Centre del Món - 35, Boulevard Saint-Assisclé - Bâtiment B - BP 901 - 66020 PERPIGNAN, complets, sous enveloppe et suffisamment affranchis.

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera rejeté. La pré-inscription sur internet est individuelle.

Le CDG66 ne validera l'inscription qu'à réception du dossier d'inscription imprimé, complété de l'ensemble des pièces demandées et agrafé, adressé ou déposé au CDG.66 et exclusivement dans les délais fixés précédemment (**le cachet de la poste faisant foi**).

Le centre de gestion se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.

Les dérogations aux règles normales de déroulement des épreuves sont décidées par l'autorité organisatrice, au vu de la production par les candidats d'un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite à laquelle les candidats pourront fournir ce certificat est fixée au **5 février 2021**.